

Acte de mariage de MERCIER Joseph et de DESCAMPS Augustine

[38]x[39].

L'an mil huit cent cinquante-quatre, le cinq juillet, vers midi, par-devant nous Louis BAUGUIER, échevin de la ville de Péruwelz, délégué pour la tenue des registres de l'état civil, sont comparus publiquement en l'hôtel de ville pour contracter mariage.

D'une part Joseph MERCIER, ouvrier mineur, âgé de vingt-six ans sept mois, né à Péruwelz le dix-sept novembre mil huit cent vingt-sept, domicilié au même lieu, majeur, fils de feu André MERCIER, scieur de long, décédé domicilié à Péruwelz le quinze septembre mil huit cent trente-cinq, et de Louise LEPAPE, journalière, son épouse, domiciliée au même lieu, ci présente et consentante au dit mariage, ayant le comparant justifié de sa liberté sous le rapport de la milice ainsi qu'il est constaté du certificat du gouvernement provisoire en date du vingt juin dernier, lequel est ci-annexé.

D'autre part Augustine DESCAMPS, couturière, âgée de vingt-quatre ans et demi, née à Péruwelz le six décembre mil huit cent vingt-neuf, domiciliée au même lieu, majeure, fille de Joseph DESCAMPS et de Florence LAVIGNE, son épouse, journaliers, domiciliés au dit lieu, ci présents et consentants au dit mariage.

Lesquels nous ont requis de procéder au mariage projeté entre eux et dont les publications ont été faites sans opposition devant la porte d'entrée de notre hôtel de ville, les dimanches vingt cinq juin dernier et deux juillet courant à midi.

(...)

En présence de Joseph FASTREZ, journalier, âgé de trente-cinq ans, Jules DELHAYE, écrivain, âgé de vingt-sept ans, Albert KENSIER,

fabricant, âgé de trente-quatre ans, et Auguste GARY, cleric laïc, âgé de quarante et un ans, tous domiciliés à Péruwelz et non parents.

(les trois derniers témoins ont signé, tous les autres ne savent pas signer)